



## CDI pour 1h30 / semaine

Par **pascalouno**, le **27/07/2019** à **09:21**

Bonjour

Travaillant pour plusieurs employeurs... une société pour laquelle je travaille à la demande et qui me fait signer des CIDD pour des missions de 1 à 2 h ponctuellement depuis plus d'un an; m'a fait signer un CDI de 1h30/semaine(par inadvertence ...?) pour une mission hebdo récurrente il y a quelques mois. Or depuis 1 mois plus de nouvelle et plus de salaire(modique soit il...). Là on me renvoie un CIDD pour une mission ponctuelle de 1h et je ne souhaite pas le signer ayant déjà ce CDI... Que dois je faire? Laisser perdurer la situation avec ce CDI... De plus tous les contacts se font par mail, il est très compliqué de les avoir au téléphone... Merci beaucoup de vos réponses

Par **Visiteur**, le **11/08/2019** à **22:03**

Bonjour

Nos excuses tout d'abord pour l'absence de commentaire depuis votre question, le forum droit du travail est un peu en manque de bénévoles en ces temps de vacances.

Ce que je peux dire, c'est qu'il est possible que pour un travail récurrent de 1h30 par semaine, un contrat soit signé. Ce cdi n'est pas une erreur ou une inadvertance.

Par **P.M.**, le **11/08/2019** à **22:11**

Bonjour,

L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire convenu ou au moins de vous payer en conséquence...

Par **Visiteur**, le **12/08/2019** à **00:11**

Je ne participe pas aux polémiques en répondant directement à ce genre de provocation...

Par **P.M.**, le **12/08/2019** à **08:20**

Bonjour,

C'est vrai que si c'est pour répondre par une approximation, à côté ou même d'une manière inexacte, mieux vaut s'abstenir, ce que vous devriez faire plus souvent...

Par **Visiteur**, le **12/08/2019** à **09:40**

Vous pouvez continuer votre provocation, cela ne changera rien.

Sur le site très parcouru, le forum droit du travail a vu fuir trop d'intervenants après altercation avec vous, pendant que des sujets restent vides... jusqu'à ce que quelqu'un réponde, ce qui déclenche à 100% votre arrivée (publicitaire) , jusqu'au dernier môt!

Ce post est mon dernier à votre attention.

Par **P.M.**, le **12/08/2019** à **10:04**

Je ne vois pas où il y a provocation lorsque l'on dénonce des faits...

Ce qui est une provocation ce sont vos attaques car jusqu'à il y a quelques mois chaque internaute recevait une réponse avisée à son interrogation et si je dois rectifier vos erreurs ou approximations, c'est pour éviter que la personne soit trompée car il vaut mieux pas de réponse qu'une fausse...

Mes messages ne sont pas plus publicitaires que les 40 000 et quelques qui l'ont précédés...

J'espère que s'il s'agit de votre dernier post, ce n'est pas pémonitoire à une nouvelle censure...